

DELIBERATION
du Conseil d'Administration de l'Université de Reims-Champagne-Ardenne

Séance du 9 février 2021

Délibération n°05 - 2021 relative à l'acceptation d'un don du Lions Club de Soissons

Vu le code de l'éducation et notamment l'article L712-3 3°,

Le conseil d'administration de l'université de Reims Champagne Ardenne accepte le don de 9 000 euros effectué par le Lions Club de Soisson au profit de l'UMRS 1250.

Membres ayant voix délibérative

Membres en exercice	36	Membres présents	30
Majorité absolue	19	Membres représentés	/
Nombre de pouvoirs	/		

Décompte des suffrages

Votants	30	Pour	30	Contre	0	Abstentions	0
---------	----	------	----	--------	---	-------------	---

Délibération adoptée

Visa du Président



Guillaume GELLÉ

Document en annexe au présent extrait : Note acceptation d'un don Lions Club

Extrait transmis au Recteur, Chancelier des Universités le : 16/02/2021

Document mis en ligne le : 16/02/2021